



Escroquerie location appartement

Par **MOUMI93270**, le **08/05/2013** à **23:25**

Bonjour Maitre pouvez me conseiller et m'aider malgré le peu de moyen dont je dispose. j'ai un jugement le 03 septembre à Bobigny pour tentative d'escroquerie location d'un appartement qui ne m'appartient pas et dont j'ai été balancer par mon faux agent immobilier. les faits se sont déroulés en mai 2012...

Entre temps j'ai fréquenté une mauvaise connaissance en aout et celle ci faisait des escroqueries carte bleue. j'ai donc été condamnés 4 mois ferme dont 8 sursis.

je suis sorti le 07 décembre 2012 au bout de 59 jours de détentions grâce aux rps bonne conduite et primaire. j'ai vraiment peur et je ne veux plus y retourner je me suis marié le 09 janvier 2013 J'ai 35 ans. merci de m'aider Maitre

Qu'est ce que je risque ?

Par **chris_idv**, le **12/05/2013** à **17:15**

Bonjour,

Pour commencer la révocation du sursis, soit 4 mois de prison supplémentaires.

La tentative d'escroquerie est réprimée par l'article 313-1 du code pénal d'un maximum de 5 ans de prison et de 375.000€ d'amende.

Cordialement,

Par **MOUMI93270**, le **12/05/2013** à **19:27**

vous en etes sur ? comment eviter ca

Par **citoyenalpha**, le **13/05/2013** à **17:08**

vous devrez convaincre le tribunal que vous ne récidiverez pas. vous devrez donc apporter tous les justificatifs de votre insertion.

le tribunal peut ne pas révoquer le sursis.

Restant à votre disposition.

Par **MOUMI93270**, le **13/05/2013** à **19:14**

merci de votre réponse je travail cdi, je me suis marié et réinsérer.

dois je payer la partie civile ? j'ai été balancer par mon complice qui lui était au contact des futur locataire ils ont portés plainte contre lui et moi comme complice ils ne me connaissent pas c'est lui qui à signer le faux bail et encaisser 650 euros.

mais il n' a pas effacer l'historique de son iPhone...qui m'a mis en cause et en pièce à conviction.

je ne veux pas retourner en prison que dois je faire

Par **citoyenalpha**, le **13/05/2013** à **19:59**

Déjà les arguments exposés ne sont pas des arguments de défense pouvant être entendu par la juridiction. Bien au contraire.

Les magistrats n apprécient guère qu on se dédouane de ses responsabilités. Un rappel la très grande majorité des français ne comparaissent jamais devant une juridiction pénal.

Si vous prenez vos responsabilités et que vous justifiez être inséré la juridiction sera complaisante. Vous devrez effectivement indemniser la victime en fonction de la décision du tribunal.

Par **MOUMI93270**, le **13/05/2013** à **23:43**

Merci de votre réponse. je vais être juger à Bobigny j'ai 34 ans. j'ai été incarcérer durant 4 mois ferme et 8 mois de sursis le 18 octobre 2012, j'ai effectuer 2 mois avec les remises et j'étais primaire plus bracelet jusqu'au 09 janvier 2013 durant 3 semaines.je ne veux vraiment

pas y retourner. Je vais comparaitre libre au mois de Septembre. Comment ca va se passer ?
Vais je être en mandat d'arrêt immédiatement si jamais je suis condamner ?